

Parce que le Québec a besoin de tous ses travailleurs

www.csst.qc.ca/secourisme



Ce document est réalisé par la Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat, la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches en collaboration avec la Direction des communications et des relations publiques et les agences de la santé et des services sociaux, les centres de santé et de services sociaux et la Direction de la formation continue du Cégep de Sainte-Foy.

# Photographie:

Tayaout Nicolas

## Illustration:

Ronald DuRepos

# Prépresse et impression :

Division de l'imprimerie Direction des ressources matérielles – CSST

Reproduction autorisée avec mention de la source.

© Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 2012

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012 Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

ISBN 978-2-550-65916-7 (version imprimée) ISBN 978-2-550-65917-4 (PDF)



Imprimé sur du papier recyclé :

Couverture : X % Pages intérieures : X %

Septembre 2012 www.csst.qc.ca

Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours



# **PREMIERS SECOURS**

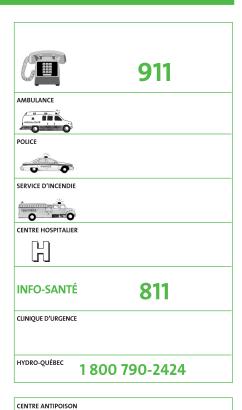
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

SECOURISTES	QUALIF	IÉS
Nom, prénom	POSTE DE TRAVAIL	QUART DE TRAVAIL

TROUSSES DE PREMIERS SECOURS
EMPLACEMENT



ATTENTION! TOUTE PERSONNE QUI A UN PROBLÈME DE SANTÉ GRAVE (EX. : ALLERGIE) DOIT EN INFORMER LE SECOURISTE.







# Pourquoi tenir un registre?

Le registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours est un outil d'information qui peut être utile tant à l'employeur qu'au travailleur ayant subi une blessure ou un malaise.

C'est un des indicateurs de la situation de l'entreprise en matière de santé et de sécurité du travail. Il permet à l'employeur d'organiser de façon efficace les premiers secours dans le milieu et d'orienter ses mesures de prévention.

Il devient un outil de référence pour le travailleur en cas d'aggravation de ses blessures.

# Obligations de l'employeur

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (article 280) prévoit que l'employeur doit inscrire dans un registre les accidents du travail « qui surviennent dans son établissement et qui ne rendent pas le travailleur incapable d'exercer son emploi au-delà de la journée au cours de laquelle s'est manifestée sa lésion professionnelle; il présente ce registre au travailleur afin que celui-ci y appose sa signature pour confirmer qu'il a été victime de l'accident et la date de celui-ci ».

Afin de prévenir les accidents, on recommande fortement d'y inscrire également les incidents.

La Loi sur la santé et la sécurité du travail (article 78, alinéa 7) prévoit que le comité de santé et de sécurité doit tenir un registre des accidents du travail et des événements qui auraient pu causer de tels accidents.

# Obligation du secouriste

En vertu du Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins (article 15), le secouriste qui donne les premiers secours à un travailleur blessé a l'obligation de remplir le registre. Tous les événements concernant les blessures et les malaises, même mineurs, doivent y être consignés, ainsi que les premiers secours donnés.

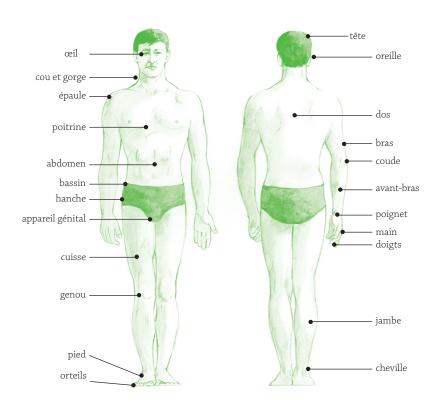
# Comment remplir le registre

Le secouriste qui donne les premiers secours doit inscrire dans le registre le nom et le prénom du travailleur blessé ainsi que la date, l'heure, le lieu (être le plus précis possible en mentionnant le service, la machine, etc.) et la description de l'accident ou de l'incident. Le registre doit également contenir une description de la blessure ou du malaise, ainsi que la nature des premiers secours donnés.

Il est important d'inscrire tous ces renseignements pour que le travailleur ou l'employeur puisse s'y référer, entre autres en cas d'aggravation des blessures. Le registre doit être signé par le secouriste et par la personne secourue. Enfin, les mesures correctrices prises à la suite de l'accident ou de l'incident doivent être clairement détaillées dans la case prévue à cet effet.

On suggère de placer le registre dans un endroit accessible et bien visible, préférablement près de la trousse de premiers secours.

# Parties du corps



# Description de la blessure, du malaise ou de l'incident

Décrire la blessure ou le malaise en précisant l'étendue et la partie du corps touchée (ex. : brûlures à la main droite et à la cuisse gauche).

# **Blessures**

# Brûlure

- thermique (causée par des flammes, de la vapeur, de l'eau chaude, des objets chauds)
- chimique (causée par des produits acides, basiques ou caustiques)
- électrique (causée par un courant électrique ou la foudre)
- par inhalation (causée aux muqueuses des voies respiratoires par de la vapeur, de l'air très chaud ou des produits chimiques)
- par rayonnement (causée aux yeux par des rayons ultraviolets ou infrarouges, des rayons laser)

# Contusion

Blessure causée par une pression ou un choc (ecchymose)

# **Corps étranger**

Poussières, graines, éclats de verre, particules de bois ou de métal

- Indiquer l'endroit où il s'est logé (ex. : œil droit)

# Écrasement

Blessure causée par une compression très forte

# **Foulure**

Traumatisme d'une articulation (ex. : du poignet, du doigt, de la cheville)

# **Plaie**

- coupure (causée par un couteau ou un objet tranchant)
  - Préciser la longueur et la profondeur
- déchirure (coupure irrégulière causée par un morceau de métal, de plastique, etc.)
  - Préciser la longueur et la profondeur
- égratignure, écorchure, éraflure (blessure superficielle de la peau et qui saigne peu)
- piqûre (causée par l'introduction d'un objet pointu, comme une aiguille ou un clou)
  - Préciser l'endroit touché, l'objet qui a provoqué la plaie et le fait qu'une partie de celui-ci est rentrée dans la peau ou non

# Sectionnement d'un membre

Préciser si le sectionnement est complet ou partiel et à quel niveau du membre il se trouve

# **Malaises**

Brûlures d'estomac, crampes abdominales, douleurs, étourdissements, irritation de la gorge, des yeux ou du nez, envie de vomir (nausée), maux de tête, vomissements, etc.

# Intoxication

Absorption d'une substance toxique par les poumons, la peau ou la bouche, causant des troubles de la respiration, de la digestion ou de la conscience.

RAPPEL: Fournir aux urgences du centre hospitalier les renseignements sur la nature du produit en cause ou, mieux encore, la fiche signalétique du produit (SIMDUT).

# Problèmes de la peau

Démangeaisons, enflure ou gonflement, rougeurs ou petits boutons, sécheresse, crevasses ou gerçures, etc.

# **Incidents**

Événements qui auraient pu entraîner des blessures. On les qualifie de « quasiaccidents » : chutes d'objets, projections de particules, renversement d'un liquide, etc.

Note. – Pour obtenir plus de détails, consulter le manuel *Secourisme en milieu de travail*, disponible sur le site Web de la CSST.

# Exemple de registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours

Date et heure de l'accident ou de l'incident	ent dent	Lieu de l'accident ou de l'incident et mêtier ou fonction de la personne secourue	Description et causes de l'accident ou de l'incident	Blessure ou malaise	Premiers secours et transport	Signatures
Inscrire la date et l'heure exacte à laquelle l'accident ou l'incident s'est produit.	ce acte aident s'est	Préciser à quel endroit ou poste de travail s'est produit l'accident ou l'incident. Décrire le métier ou la fonction de la personne.	Décrire comment l'accident ou l'incident est arrivé et en préciser la cause. Décrire la tâche exécutée au moment de l'accident.	Décrire la blessure ou le malaise en précisant la région du corps touchée. Ne rien inscrire s'il s'agit d'un incident.	Décrire les premiers secours donnés (ex.: nettoyage avec eau et savon) et inscrire le mode de transport (ex.: ambulance, automobile).  Ne rien inscrire s'il s'agit d'un incident.	Faire signer la personne secourue et le secouriste.
Mesures correctrices	trices	Inscrire les mesures correct	Inscrire les mesures correctrices prises afin d'éviter que l'accident ou l'incident ne se reproduise.	ent ou l'incident ne se reprod	luise.	
) M 06 05 Heure 16 h 30	02	• À la presse • Mécanicien	En changeant une pièce de la presse, il a reçu un éclat de métal dans l'œil.	Corps étranger dans l'œil droit.	Pansement sec     aux deux yeux     Transport     en ambulance	Personne secourue* (Nom et prénom en caractères d'imprimente) (Signature) Secouriste (Nom et prénom en caractères d'imprimente)
Mesures correctrices	:trices	Porter un dispositif de prot	Porter un dispositif de protection oculaire (lunettes ou écran facial) conforme à la norme CAN/CSA 2 <mark>94.3-92</mark>	écran facial) conforme à	la norme CAN/CSA 2 <b>94.3</b> -9	12.
) M 00 00 Heure 7 h 45	A 02	• À la déchiqueteuse n°3 • Fournisseur de bois	Pendant que Serge alimentait la déchique- teuse, un morceau de bois contenant un clou a été projeté et le clou s'est planté dans son bras.	Déchirure avec présence d'un corps étranger dans le bras gauche.	Pansement autour du corps étranger maintenu par un bandage de gaze     Transport en ambulance	Personne secourue*  (Nom et prénom en canactères d'imprimerie)  (Signature)  Secouriste  (Nom et prénom en canactères d'imprimerie)  (Nom et prénom en canactères d'imprimerie)
Mesures correctrices	trices	Modifier l'entrée de la déch	Modifier l'entrée de la déchiqueteuse afin d'empêcher la projection de particules.	a projection de particule	ζ;	

Modifier l'entrée de la déchiqueteuse afin d'empêcher la projection de particules.

" L'employeur doit faire signer le registre par le travailleur si celui-ci ne s'est pas absenté au-delà de la joumée au cours de laquelle il a été blessé ou a subi un malaise.

Date et heure de l'accident ou de l'incident			Lieu de l'accident ou de l'incident et métier ou fonction de la personne secourue	Description et causes de l'accident ou de l'incident
J	M	Α		
	Heure			
Mesui	res correc	trices		
J	M	А		
	Heure			
Mesui	res correc	trices		
J	M	Α		
	Heure			
Mesui	res correc	trices		

Blessure ou malaise	Premiers secours et transport		Sign	atures		
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie) (Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie) (Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie) (Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
			·	1	·	

<sup>\*</sup> L'employeur doit faire signer le registre par le travailleur si celui-ci ne s'est pas absenté au-delà de la journée au cours de laquelle il a été blessé ou a subi un malaise.

Date et heure de l'accident ou de l'incident			Lieu de l'accident ou de l'incident et métier ou fonction de la personne secourue	Description et causes de l'accident ou de l'incident
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	Α		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		

Blessure ou malaise	Premiers secours et transport			Signa	itures		
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
			<u> </u>			<u>-</u>	

<sup>\*</sup> L'employeur doit faire signer le registre par le travailleur si celui-ci ne s'est pas absenté au-delà de la journée au cours de laquelle il a été blessé ou a subi un malaise.

Date et heure de l'accident ou de l'incident			Lieu de l'accident ou de l'incident et métier ou fonction de la personne secourue	Description et causes de l'accident ou de l'incident
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	Α		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		

Blessure ou malaise	Premiers secours et transport			Signa	itures		
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
			<u> </u>			<u>-</u>	

<sup>\*</sup> L'employeur doit faire signer le registre par le travailleur si celui-ci ne s'est pas absenté au-delà de la journée au cours de laquelle il a été blessé ou a subi un malaise.

Date et heure de l'accident ou de l'incident			Lieu de l'accident ou de l'incident et métier ou fonction de la personne secourue	Description et causes de l'accident ou de l'incident
J	M	Α		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	М	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		

Blessure ou malaise	Premiers secours et transport		Sign	atures		
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie) (Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie) (Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie) (Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
			·	1	·	

<sup>\*</sup> L'employeur doit faire signer le registre par le travailleur si celui-ci ne s'est pas absenté au-delà de la journée au cours de laquelle il a été blessé ou a subi un malaise.

Date et heure de l'accident ou de l'incident			Lieu de l'accident ou de l'incident et métier ou fonction de la personne secourue	Description et causes de l'accident ou de l'incident
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	Α		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		

Blessure ou malaise	Premiers secours et transport			Signa	itures		
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	 (Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
			:				

<sup>\*</sup> L'employeur doit faire signer le registre par le travailleur si celui-ci ne s'est pas absenté au-delà de la journée au cours de laquelle il a été blessé ou a subi un malaise.

d	ate et heu le l'accider de l'incido	nt	Lieu de l'accident ou de l'incident et métier ou fonction de la personne secourue	Description et causes de l'accident ou de l'incident
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	Α		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		

Blessure ou malaise	Premiers secours et transport			Signa	atures		
		Person ne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prenom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		1	:			<u> </u>	

<sup>\*</sup> L'employeur doit faire signer le registre par le travailleur si celui-ci ne s'est pas absenté au-delà de la journée au cours de laquelle il a été blessé ou a subi un malaise.

d	ate et heu le l'accider de l'incido	nt	Lieu de l'accident ou de l'incident et métier ou fonction de la personne secourue	Description et causes de l'accident ou de l'incident
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	Α		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		

Blessure ou malaise	Premiers secours et transport			Signa	itures		
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
			<u> </u>			<u>-</u>	

<sup>\*</sup> L'employeur doit faire signer le registre par le travailleur si celui-ci ne s'est pas absenté au-delà de la journée au cours de laquelle il a été blessé ou a subi un malaise.

d	ate et heu le l'accider de l'incido	nt	Lieu de l'accident ou de l'incident et métier ou fonction de la personne secourue	Description et causes de l'accident ou de l'incident
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	Α		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		

Blessure ou malaise	Premiers secours et transport			Signa	itures		
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	 (Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
			:				

<sup>\*</sup> L'employeur doit faire signer le registre par le travailleur si celui-ci ne s'est pas absenté au-delà de la journée au cours de laquelle il a été blessé ou a subi un malaise.

d	ate et heu le l'accider de l'incido	nt	Lieu de l'accident ou de l'incident et métier ou fonction de la personne secourue	Description et causes de l'accident ou de l'incident
J	M	Α		
	Heure			
Mesui	res correc	trices		
J	M	А		
	Heure			
Mesui	res correc	trices		
J	M	Α		
	Heure			
Mesui	res correc	trices		

Blessure ou malaise	Premiers secours et transport			Signa	itures		
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	 (Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
			:				

<sup>\*</sup> L'employeur doit faire signer le registre par le travailleur si celui-ci ne s'est pas absenté au-delà de la journée au cours de laquelle il a été blessé ou a subi un malaise.

d	ate et heu le l'accider de l'incido	nt	Lieu de l'accident ou de l'incident et métier ou fonction de la personne secourue	Description et causes de l'accident ou de l'incident
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	Α		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		

Blessure ou malaise	Premiers secours et transport	Signatures					
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)
			·			·	

<sup>\*</sup> L'employeur doit faire signer le registre par le travailleur si celui-ci ne s'est pas absenté au-delà de la journée au cours de laquelle il a été blessé ou a subi un malaise.

d	ate et heu le l'accider de l'incido	nt	Lieu de l'accident ou de l'incident et métier ou fonction de la personne secourue	Description et causes de l'accident ou de l'incident
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	А		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		
J	M	Α		
	Heure			
Mesu	res correc	trices		

Blessure ou malaise	Premiers secours et transport	Signatures						
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	
			·			·		

<sup>\*</sup> L'employeur doit faire signer le registre par le travailleur si celui-ci ne s'est pas absenté au-delà de la journée au cours de laquelle il a été blessé ou a subi un malaise.

d	ate et heu le l'accider ı de l'incido	nt	Lieu de l'accident ou de l'incident et métier ou fonction de la personne secourue	Description et causes de l'accident ou de l'incident					
J	M	Α							
	Heure								
Mesu	res correc	trices							
J	М	А							
	Heure								
Mesu	res correc	trices							
J	M	A							
	Heure								
Mesu	res correc	trices							

Blessure ou malaise	Premiers secours et transport	Signatures						
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	
			1			<u> </u>		

<sup>\*</sup> L'employeur doit faire signer le registre par le travailleur si celui-ci ne s'est pas absenté au-delà de la journée au cours de laquelle il a été blessé ou a subi un malaise.

d	ate et heu le l'accider de l'incido	nt	Lieu de l'accident ou de l'incident et métier ou fonction de la personne secourue	Description et causes de l'accident ou de l'incident					
J	M	Α							
	Heure								
Mesu	res correc	trices							
J	М	А							
	Heure								
Mesu	res correc	trices							
J	M	Α							
	Heure								
Mesu	res correc	trices							

Blessure ou malaise	Premiers secours et transport			Signa	itures		
		Person ne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Cinnat.no)
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	Cinactural
		Personne secourue	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	(Signature)	Secouriste	(Nom et prénom en caractères d'imprimerie)	Rismoterros
		1	<u> </u>			<u> </u>	

<sup>\*</sup> L'employeur doit faire signer le registre par le travailleur si celui-ci ne s'est pas absenté au-delà de la journée au cours de laquelle il a été blessé ou a subi un malaise.

# Trousse de premiers secours\*

La trousse doit se trouver dans un endroit facile d'accès et le plus près possible des lieux de travail. Elle doit être complète, transportable et disponible en tout temps. La trousse et son contenu doivent être tenus propres et en bon état.

La date d'expiration du matériel doit être vérifiée régulièrement et le matériel doit être renouvelé, s'il y a lieu. Tout matériel souillé (par du sang, de l'huile, etc.) ou jauni par le temps doit être remplacé immédiatement. Il n'est pas nécessaire de remplacer les trousses de premiers secours tous les trois ans.

# Note. - La trousse ne doit pas contenir de médicaments.

Matériel obligatoire	Quantité
Guide pratique du secouriste en milieu de travail — Protocoles d'intervention	1
Ciseaux à bandage	1
Pince à échardes	1
Épingles de sûreté	12
Pansements adhésifs (diachylons) stériles, enveloppés séparément	25
Compresses de gaze stérile (101,6 mm x 101,6 mm)	25
Rouleaux de bandage de gaze stérile (50 mm x 9 m)	4
Rouleaux de bandage de gaze stérile (101,6 mm x 9 m)	4
Pansements compressifs (101,6 mm x 101,6 mm) stériles, enveloppés séparément	4
Bandages triangulaires	6
Rouleau de ruban adhésif (diachylon) (25 mm x 9 m)	1
Tampons antiseptiques enveloppés séparément	25
Épinéphrine (pour le secteur « forêt »)	
Matériel supplémentaire suggéré	
Gants jetables	
Compresse froide instantanée	
Masque de poche avec soupape unidirectionnelle pour la réanimation cardiorespiratoire (RCR)	
Aide-mémoire <i>Que faire lors d'une exposition au sang?</i> (DC100-498), publié par la CSST	

Vérifié par →

<sup>\*</sup> Aucun fournisseur n'est accrédité par la CSST pour vendre des trousses de premiers secours.

Grille de vérification du contenu de la trousse																
Date																
ē																
Signature																
S.																



Pour obtenir plus d'information, pour imprimer des pages supplémentaires ou pour commander un exemplaire du registre, visitez le www.csst.qc.ca/secourisme.

# Pour joindre la CSST, un seul numéro : 1866 302-CSST (2778)

### ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

33, rue Gamble O. **Rouyn-Noranda** (Québec) J9X 2R3 Téléc.: 819 762-9325

2º étage 1185, rue Germain **Val-d'Or** (Québec) J9P 6B1 Téléc. : 819 874-2522

BAS-SAINT-LAURENT

180, rue des Gouverneurs Case postale 2180 **Rimouski** (Québec) G5L 7P3

Téléc. : 418 725-6237

### **CAPITALE-NATIONALE**

425, rue du Pont Case postale 4900 Succ. Terminus **Québec** (Québec) G1K 7S6 Téléc.: 418 266-4015

### CHAUDIÈRE-APPALACHES

835, rue de la Concorde **Saint-Romuald** (Québec) G6W 7P7 Téléc. : 418 839-2498

### **CÔTE-NORD**

Bureau 236 700, boul. Laure **Sept-Îles** (Québec) G4R 1Y1 Téléc. : 418 964-3959

235, boul. La Salle Baie-Comeau (Québec) G4Z 2Z4 Téléc. : 418 294-7325

### **ESTRIE**

Place Jacques-Cartier Bureau 204 1650, rue King O. Sherbrooke (Québec) J1J 2C3 Téléc.: 819 821-6116

# GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

163, boul. de Gaspé **Gaspé** (Québec) G4X 2V1 Téléc. : 418 368-7855

200, boul. Perron O. **New Richmond** (Québec) GOC 2B0 Téléc. : 418 392-5406

### ÎLE-DE-MONTRÉAL

1, complexe Desjardins Tour Sud, 31° étage Case postale 3 Succ. Place-Desjardins **Montréal** 

(Québec) H5B 1H1 Téléc. : 514 906-3200

### LANAUDIÈRE

432, rue De Lanaudière Case postale 550 **Joliette** (Ouébec) J6E 7N2

(Québec) J6E 7N2 Téléc. : 450 756-6832

### **LAURENTIDES**

6° étage 85, rue De Martigny O. **Saint-Jérôme** (Québec) J7Y 3R8 Téléc.: 450 432-1765

### LAVAL

1700, boul. Laval **Laval** (Québec) H7S 2G6 Téléc. : 450 668-1174

### LONGUEUIL

25, boul. La Fayette **Longueuil** (Québec) J4K 5B7 Téléc.: 450 442-6373

### MAURICIE ET CENTRE-DU-OUÉBEC

Bureau 200 1055, boul. des Forges **Trois-Rivières** (Québec) G8Z 4J9 Téléc.: 819 372-3286

### **OUTAOUAIS**

15, rue Gamelin Case postale 1454 **Gatineau** (Québec) J8X 3Y3 Téléc.: 819 778-8699

SAGUENAY— LAC-SAINT-JEAN

Place du Fjord 901, boul. Talbot Case postale 5400 **Chicoutimi** (Québec) G7H 6P8 Téléc. : 418 545-3543

Complexe du Parc 6° étage 1209, boul. du Sacré-Cœur Case postale 47 Saint-Félicien (Québec) G8K 2P8 Téléc. : 418 679-5931

### SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

145, boul. Saint-Joseph Case postale 100 Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6Z1 Téléc. : 450 359-1307

### **VALLEYFIELD**

9, rue Nicholson **Salaberry-de-Valleyfield** (Québec) J6T 4M4 Téléc. : 450 377-8228

### YAMASKA

2710, rue Bachand **Saint-Hyacinthe** (Québec) J2S 8B6 Téléc.: 450 773-8126

Bureau 102 26, place Charles-De Montmagny Sorel-Tracy (Québec) J3P 7E3 Téléc.: 450 746-1036

Pour obtenir la liste de nos coordonnées la plus à jour, consultez notre site Web au :